

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi quinze octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. LECLAIR, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : Mme BARON Stéphanie (pouvoir à Mme REDONNET Denise)
M. DALET Jean (pouvoir à Mme SOULAT Christine)
M. DOUNIAMA Michel (pouvoir à M. DUPERCHE Claude)
M. REBUFFEL Jérôme (pouvoir à M. DUCHESNE Albert)

ABSENTS : Mme DENIS Kelly
M. DIDIER Christian
M. GOMES David
Mme KANDIAH Ageetha

Après lecture du compte rendu du 24 juin 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Remplacement d'un délégué titulaire au PNR
- Taxe d'aménagement
- Acquisition véhicule
- Délégation au SIARCE
- Révision du P.L.U.
- Délibération pour procédure juridique
- Délibération modification des statuts de la CC2V
- Subvention secours populaire
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme DENICU Estelle

M. le Maire ouvre la séance et annonce à son conseil le décès de M. Claude LAUNSTORFER, ancien Conseiller Municipal de la Commune, ancien Trésorier du Comité des Fêtes et ancien Président du Comité de Jumelage. M. le Maire présente au nom du Conseil toutes ses condoléances à la famille.

1/Remplacement d'un délégué titulaire.

M. LECLAIR informe son Conseil que Mme SOULAT lors de son entrée au Conseil Municipal avait vivement souhaité pouvoir intégrer le PNR en tant que délégué, mission qu'elle exerçait parfaitement lors du précédent mandat. M. DOUNIAMA, membre titulaire de ce syndicat et qui ne pouvait se rendre aux réunions à cause de son travail a proposé de lui céder sa place. Le Conseil délibère à l'unanimité pour nommer comme membre titulaire au sein du Parc Naturel du Gâtinais, Mme Christine SOULAT.

Les membres sont donc maintenant les suivants :

- Titulaires : M. Christophe YPEY et Mme Christine SOULAT
- Suppléants : M. Christian LECLAIR et M. Jean DALET

M. le Maire précise qu'il prendra un arrêté afin de nommer Mme SOULAT comme conseillère déléguée afin qu'elle puisse obtenir de son employeur des heures pour se rendre aux réunions.

2/Taxe d'aménagement.

M. le Maire indique que le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 juin dernier a approuvé par délibération la modification du taux de la taxe d'aménagement pour la passer à 5 %. Suite à l'analyse de la délibération au titre du contrôle de légalité par la Préfecture, il apparaît qu'il conviendrait de la reformuler en corrigeant et ajoutant certaines informations (valeur de l'ancien taux, référence au code de l'urbanisme, validité de la délibération). Le Conseil délibère à l'unanimité pour reformuler correctement cette délibération.

3/ Acquisition véhicule.

M. LECLAIR informe son Conseil qu'un des camions du service technique est hors d'usage, il avait plus de 20 ans. Il est donc nécessaire d'en acquérir un autre au plus vite. Il s'avère que RENAULT est la seule marque à faire des camions bennes, M. le Maire a donc fait établir un devis par le garage du Rempart à ETAMPES qui s'élève à 22 348.09 € HT. Ce devis tient compte d'une reprise de l'ancien camion de 1 800 € ainsi que d'une remise commerciale de 35 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'acquisition de ce nouveau matériel.

M. le Maire en profite pour passer quelques régularisations de virement de crédits :

- du compte 2315 vers le compte 2151 pour 60 000 €
- du compte 2315 vers le compte 2182 pour 27 000 €
- du compte 2313 vers le compte 2131 pour 20 000 €
- du compte 022 vers le compte 6416 pour 30 000 €

le Conseil délibère à l'unanimité pour accepter tous ces virements de crédits.

4/ Délégation au SIARCE.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide le transfert au SIARCE de la compétence optionnelle « eaux pluviales » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. le Maire en profite pour souligner le travail important réalisé par le SIARCE sur la rivière. Suite au transfert de la compétence eau Potable et Assainissement, M. le Maire indique que les tarifs ne devraient pas bouger pendant 10 ans et que ce syndicat essaie de mutualiser les réseaux afin de remédier à tout problème.

Une étude avec passage caméra devrait être faite dans la rue de rivière afin d'étudier les problèmes du réseau assainissement.

5/Révision du P.L.U.

M. le Maire informe son Conseil qu'il est nécessaire de procéder à une révision du Plan Local d'Urbanisme afin de rectifier d'une part certaines erreurs dans le document et aussi effectuer le déclassement d'un espace industriel ayant été classé en Espace Boisé Classé.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour procéder à cette révision.

6/Délibération pour procédure juridique.

M. le Maire explique que nous étions en procédure juridique suite à la requête devant le tribunal Administratif d'une employée communale qui avait été licenciée. Le Tribunal ayant rendu son jugement déboutant cette personne. M. le Maire constatant que cette personne qui était locataire d'un logement communal ne payait plus depuis quelques temps son loyer a décidé de lancer par un huissier un commandement à payer. M. le Maire demande donc à son conseil de l'autoriser à intenter toute procédure et notamment l'expulsion de cette personne de son logement.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

7/ Délibération modification des statuts de la CC2V.

Le Conseil Communautaire de la CC2V lors de sa séance du 29 septembre 2015 a voté la modification des statuts de la CC2V. Les compétences de la CC2V sont donc maintenant les suivantes : Aménagement de l'espace communautaire, Développement économique, Protection et mise en valeur de l'environnement, Développement et aménagement sportif et culturel de l'espace communautaire, Eau et Assainissement et Gestion des milieux aquatiques et de Prévention des inondations, Transport, Voirie, Cohésion sociale, Autres compétences.

M. le Maire précise que pour la compétence équipement sportif, une étude serait faite afin d'étudier le nombre d'adhérents de chaque communes afin de répartir les frais de fonctionnement.

D'autre part M. LECLAIR évoque les réunions sur la mutualisation qui permettrait aux communes de pouvoir bénéficier tout en restant indépendantes de tarifs beaucoup plus intéressants (assurances, fournitures, travaux etc).

Le Conseil délibère à l'unanimité pour approuver les statuts de la CC2V.

8/Subvention secours populaire.

M. le Maire précise que suite à un changement de compte la subvention concernant le secours populaire n'avait pu être versée sur 2014. Deux subventions seront donc attribuées en 2015 à cette association d'un montant de 200 € chacune. Le Conseil délibère à l'unanimité. M. le Maire en profite pour remercier Mme DESON (qui fait partie de cette association) pour son aide précieuse au sein du CCAS.

9/ Questions diverses.

-M. Claude DUPERCHE précise qu'en accord avec Mme Stéphanie MOULINOX il a refait faire un devis à la Société CITEOS concernant l'éclairage du passage piéton face à la descente de l'école maternelle, celui-ci s'élève à 559,60 € HT.

-Syndicat de Musique : Mme Sandrine WOZNIAK indique que depuis longtemps les locaux du conservatoire de musique qui sont situés sur la Commune de Milly La Forêt sont vétustes. La Commune a annoncé la fermeture définitive de ce syndicat. La Commune de MAISSE a donc proposé par l'intermédiaire de M. Claude DUPERCHE l'acquisition du bâtiment de l'ancienne colonie de vacances de Fontenay sous bois situé sur la Commune de MAISSE. M. DUPERCHE a transmis une étude chiffrée concernant l'acquisition et la réhabilitation de ce bâtiment évaluée à 980 000 € HT. Suite à cette proposition, la Commune de Milly a proposé de son côté une réhabilitation de leurs anciens préfabriqués d'un montant de 750 000 € HT. Le Conseil Syndical s'est donc réuni pour statuer et c'est la proposition de la Commune de Milly qui a été retenue.

-M. le Maire précise que la réunion voisins vigilants aura lieu le lendemain en mairie.

-Mme SOULAT félicite les organisateurs de la journée du patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.